



Cabinet de la Ministre du Logement, de l'Égalité  
des territoires et de la Ruralité

Paris, le mercredi 10 septembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication en Conseil des ministres : Sylvia Pinel présente les Assises des Ruralités



Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a présenté ce matin en Conseil des ministres les Assises des Ruralités, acte fondateur de la nouvelle politique en faveur des territoires.

La France traverse une crise qui n'épargne pas les territoires ruraux et y a pris des formes particulières. Une crise économique et sociale, qui met en cause la capacité des politiques publiques à répondre aux difficultés d'emploi, aux problèmes d'accès aux services publics, mais il s'agit surtout d'une crise de l'identité de ces territoires.

Ces territoires ruraux sont, en effet, engagés dans une transformation en profondeur qui a recomposé notre espace national, dynamisant certains territoires et en fragilisant d'autres. Il n'y a plus une France rurale, mais des ruralités multiples : territoires périurbains sous l'influence d'une grande ville, territoires agricoles et territoires industriels en mutation, ou encore territoires hyper-ruraux.

Combattre le sentiment de relégation, répondre aux défis des nouvelles ruralités, montrer que les territoires ruraux sont un atout pour le développement de la France, c'est autour de ces trois objectifs que le gouvernement entend construire une politique renouvelée pour les ruralités.

---

**Contacts presse :**

Service de presse du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :

01 44 49 85 13

Pour répondre aux interrogations des territoires ruraux, dans leur diversité, il faut d'abord reconnaître ces profondes mutations. Les attentes et les conditions de vie des Français qui y résident et y travaillent ont évolué, sous l'effet de l'urbanisation, d'un peuplement dynamique, de l'évolution du tissu économique. L'essor du numérique, l'insertion dans de nouveaux réseaux, modifient le visage de ces territoires, créant de nouvelles opportunités, mais également de nouvelles fractures.

Les Assises des ruralités doivent poser l'acte fondateur de cette nouvelle politique ; un acte construit avec les élus locaux pour exprimer une ambition pour les Ruralités. Elles doivent permettre de réunir les moyens nécessaires pour que les territoires ruraux construisent leur développement.

Elles accompagneront et s'articuleront avec la réforme territoriale engagée par la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et par le Secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, et la réforme nécessaire de l'organisation territoriale de l'Etat que conduit le Ministre de l'Intérieur.

Les Assises se dérouleront sous la forme d'ateliers territoriaux organisés sous l'égide de la Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité. Ils se tiendront dans différents territoires ruraux. Il s'agira, à l'occasion de chacun de ces ateliers, de donner la parole à des acteurs de terrain, des élus ou encore des représentants d'association. Les parlementaires seront étroitement associés à la démarche et y apporteront leur contribution. Chacun des ateliers territoriaux sera par ailleurs copiloté par des élus et associera des personnalités issues du monde économique, associatif ou universitaire.

Sept ateliers, présidés par Sylvia Pinel en présence des ministres concernés, se tiendront en octobre et novembre :

- **Créer de nouvelles coopérations urbain-rural : pour des territoires solidaires.**
- **Les ruralités : territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale.**
- **Une approche spécifique pour les territoires de montagne : les 30 ans de la loi Montagne.**
- **Rénover le cadre institutionnel et la présence de l'Etat dans les territoires ruraux.**
- **Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique.**
- **Comment mobiliser les ressources au service des projets locaux ?**
- **Service public et services au public en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises.**

Un comité interministériel de l'égalité des territoires se réunira pour conclure ces ateliers et proposer un plan d'action précis et partagé entre l'Etat et les territoires ruraux. Des objectifs clairs seront inscrits, ainsi que les moyens qui y seront assignés.